	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 09/2023
<b>Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub></b>		<b>MTGXXX</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H <sub>2</sub>
Description chimique	Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H <sub>2</sub>
N° CAS	-
N° CE	-
N° Index	-
N° d'enregistrement	-
Formule chimique	N <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , Ar, H <sub>2</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Réaction chimique/synthèse Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	Usage réservé aux utilisateurs industriels ou professionnels

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Gaz inflammables, catégorie 1A	H220
Gaz sous pression : Gaz liquéfié	H280

**Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub>**
**MTGXXX**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger**


GHS02

GHS04

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

**2.3. Autres dangers**

Asphyxiant à forte concentration.  
Ces concentrations élevées sont dans la zone d'inflammabilité

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Hydrogène	(N° CAS) 1333-74-0 (N° CE) 215-605-7 (N° index) 001-001-00-9 (N° d'enregistrement) -	63%	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Azote	(N° CAS) 7727-37-9 (N° CE) 231-783-9 (N° Index) --- (N° d'enregistrement) --	25%	Press. Gas (Liq.), H280

**Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub>**
**MTGXXX**

Méthane	(N° CAS) 74-82-8 (N° CE) 200-812-7 (N° index) 601-001-00-4 (N° d'enregistrement) 01-2119474442-39	8%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280
Argon	(N° CAS) 7440-37-1 (N° CE) 231-147-0 (N° index) – (N° d'enregistrement) --	4%	Press. Gas (Liq.), H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

### **3.2. Mélanges**

Non déterminé

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de donnée de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Pas d'effets néfastes attendus avec ce produit
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	En cas de contact direct avec les yeux, consulter un médecin
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie

Se reporter à la section 11

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

**Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub>**
**MTGXXX**
**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**      Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés

**Moyens d'extinction inappropriés**      Ne pas utiliser de jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Risques spécifiques**      En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

**Produits de combustion dangereux**      En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: oxydes de carbone

**5.3. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz

Assurer une ventilation adéquate

Attention au gaz qui s'accumule en formant des concentrations explosives

Évacuer le personnel vers un endroit sûr

Équipements de protection individuels, voir section 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Essayer d'arrêter la fuite

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

**Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub>**
**MTGXXX**
**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour les précautions, voir section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Les récipients ne doivent pas être exposés à des températures de plus de 50°C


Contenu sous pression

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Hydrogène	1333-74-0	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Azote	7727-37-9	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Méthane	74-82-8	VME	10'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			6'700 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	-	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			-	
Argon	7440-37-1	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 6/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 09/2023
<b>Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub></b>		<b>MTGXXX</b>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert. Norme EN 166

#### Protection de la peau

Manipuler avec des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

##### **Contact total**

Matériel: Caoutchouc nitrile ou PVC

Épaisseur minimum: 0,7 mm

Délai de rupture: 480 min

##### **Contact par éclaboussures**

Matériel: Caoutchouc nitrile ou PVC

Épaisseur minimum: 0,4 mm

Délai de rupture: 60 min

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence. Norme EN943-1

#### Protection respiratoire

Appareil respiratoire autonome (ARA) ou un masque à air à pression positive doivent être utilisés dans des atmosphères sous oxygénées Norme EN 137 - Dispositif autonome à air comprimé et masque complet du visage

### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa

Gaz

- Couleur

Incolore

#### Odeur

Donnée non disponible

#### Seuil olfactif

Donnée non disponible

#### pH

Donnée non disponible

**Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub>**
**MTGXXX**

<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Extrêmement inflammable
<b>Limites d'explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [40°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Partiellement soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**

<b>Masse molaire</b>	Donnée non disponible
<b>Température critique [°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, gaz</b>	Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**


Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Peut former un mélange explosif avec l'air  
Peut réagir violemment avec les oxydants

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 09/2023
<b>Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub></b>		<b>MTGXXX</b>

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer

#### 10.5. Matières incompatibles

Air, oxydants

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**


#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Pas d'effet toxicologique attendu avec ce produit si les valeurs limites d'exposition ne sont pas dépassées
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Mutagenicité des cellules</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Cancérogénicité</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Pas d'effet néfaste attendu avec ce produit
<b>Danger par inhalation</b>	Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

La substance/le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne



	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 09/2023
<b>Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub></b>		<b>MTGXXX</b>

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Évaluation Les critères de classification ne sont pas réunis

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'a pas menée

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne

**12.7. Autres effets néfastes**

Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu  
Autres effets néfastes : Pas d'effet connu avec ce produit  
Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet sur la couche d'ozone  
Effet sur le réchauffement global : Contient un (des) gaz à effet de serre  
Potentiel de réchauffement global Composants : méthane : 25

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Produit</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Emballages contaminés</b>	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Code OMoD</b>	16 05 04 Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

**Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub>**
**MTGXXX**
**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1. Numéro ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1954	1954	1954

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
GAZ COMPRIMÉ INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrogène, Méthane)	COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S. (Hydrogen, Methane)	COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S. (Hydrogen, Methane)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Etiquetage



ADR/RID

IMDG

IATA

2.1 : Gaz inflammables

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID

IMDG

IATA

Non déterminé

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID

Non

IMDG

No

ICAO-TI / IATA-DGR


No

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 09/2023
<b>Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub></b>		<b>MTGXXX</b>

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement


Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) n'a pas été faite pour ce produit

## RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Indications de changement</b>	Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830
<b>Abréviations et acronymes</b>	<p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)</p> <p>CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage</p> <p>CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique</p> <p>EIGA : European Industrial Gases Association</p> <p>EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées</p> <p>EPI : Equipements de protection individuelle</p> <p>EN : European Norm -Norme Européenne</p> <p>ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë</p> <p>IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien</p> <p>IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses</p> <p>LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée</p> <p>PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances</p> <p>RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses</p> <p>RMM : Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques</p>

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 12/12
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 09/2023
<b>Azote 25% - Méthane 8% - Argon 4% - dans H<sub>2</sub></b>		<b>MTGXXX</b>

STOT-SE : Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

UN : United Nations - Nations Unies

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H220 Gaz extrêmement inflammable

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

#### Information supplémentaire

Les détails donnés dans ce document ont été préparés sur la base des documents fiables les plus disponibles et sont considérés comme corrects au moment de la mise sous presse

Elles ne prétendent pas être exhaustives et doivent être considérées comme un guide